

Association ASSG

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Exercice clos le 30 décembre 2023

Association ASSG

Hôtel de Ville – 1 Place Gambetta

95210 Saint-Gratien

Ce rapport contient 20 pages

Association ASSG

Siège social : Hôtel de Ville – 1 Place Gambetta – 95210 Saint Gratien

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'Assemblée Générale de l'association ASSG

Mesdames, Messieurs les membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSG relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, étendu aux comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022 afin de régulariser l'absence de commissaires aux comptes, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de notre opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 3 mai 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

- La note 5.1 de l'annexe « Subventions d'exploitation » présente la position des subventions d'exploitation notifiées et comptabilisées au cours de l'exercice. Celle-ci fait référence à une subvention du Département du Val d'Oise dont le premier acompte de 16 250 Euros a été reçu et comptabilisé au cours de l'exercice précédent alors que celui-ci concernait l'exercice courant.

Cette situation a eu pour effet de majorer le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2022 pour 16 250 Euros et minoré d'autant celui de l'exercice courant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Soisy-sous-Montmorency, le 28 décembre 2023

Signé électroniquement le 28/12/2023 par
Stephane Marmet

MARMET AUDIT
Conseil - Expertise Comptable - Audit

Président-Associé unique

Annexe au rapport :

« Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



-

Hôtel de Ville, 1 Place Gambetta
95210 Saint Gratien

Comptes annuels au 30 juin 2023

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	11 029		11 029	3,52		
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	302 062		302 062	96,48	395 423	100,00
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	313 091		313 091	100,00	395 423	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	313 091		313 091	100,00	395 423	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	298 323	95,28	307 637	77,80
Excédent ou déficit de l'exercice	-40 607	-12,96	-9 315	-2,35
Situation nette (sous total)	257 715	82,31	298 323	75,44
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	257 715	82,31	298 323	75,44
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	35 000	11,18	97 100	24,56
TOTAL (III)	35 000	11,18	97 100	24,56
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 480	2,07		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	10 837	3,46		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	3 058	0,98		
TOTAL (IV)	20 375	6,51		
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	313 091	100,00	395 423	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
30/06/2023
(12 mois)Exercice précédent
30/06/2022
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	131 270		101 367		29 903	29,50
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	13 440		16 245		-2 805	-17,26
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	33 754		20 897		12 857	61,53
- dont parrainages	500		3 196		-2 696	-84,35
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	210 944		166 473		44 471	26,71
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	21 360		18 080		3 280	18,14
- Mécénats	6 500		3 000		3 500	116,67
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	64 991		133 910		-68 919	-51,46
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	7 720		46 143		-38 423	-83,26
Total des produits d'exploitation (I)	489 980		506 115		-16 135	-3,18
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	15 530		22 876		-7 346	-32,10
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	173 129		188 095		-14 966	-7,95
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 741		4 162		-2 421	-58,16
Salaires et traitements	149 254		89 012		60 242	67,68
Charges sociales	89 929		60 602		29 327	48,39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions			97 100		-97 100	-100,00
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	101 495		41 475		60 020	144,71
Total des charges d'exploitation (II)	531 078		503 323		27 755	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-41 097		2 792		-43 889	N/S
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	3 148		1 230		1 918	155,93
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	3 148		1 230		1 918	155,93
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 148		1 230		1 918	155,93

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-37 950	4 022	-41 972	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	2 658	13 337	-10 679	-80,06
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	2 658	13 337	-10 679	-80,06
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 658	-13 337	10 679	80,07
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	493 128	507 345	-14 217	-2,79
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	533 735	516 660	17 075	3,30
EXCEDENT OU DEFICIT	-40 607	-9 315	-31 292	-335,92

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Préambule

L'ASSG est l'association multisports de la ville de Saint Gratien et regroupe plusieurs disciplines sportives au travers de ses différentes sections. Elle a été créée en 1945 et agréée par la Direction de la Jeunesse et des Sports en 1950. Elle est la structure sportive la plus importante et l'une des plus anciennes de la ville de Saint Gratien. Elle est administrée par un Comité Directeur, composé de représentants de chaque section, possédant une longue expérience dans le monde associatif et assurant soutien et conseil auprès de ses membres. L'ASSG et ses sections offrent aux Gratiennois la possibilité de pratiquer, à tous âges et à tous niveaux, le sport de leur choix et sous toutes ses formes : Initiation dans le milieu scolaire, Loisirs et Compétition.

Elle compte aujourd'hui environ 850 adhérents répartis en 8 sections sportives :

- ASSG Aïkido
- ASSG Badminton
- ASSG Escrime
- ASSG Gymnastique d'entretien
- ASSG Iaido
- ASSG Pétanque
- ASSG Roller Sports
- ASSG Tennis de table

Le financement de l'association est assuré principalement par :

- Les cotisations des membres de chaque section sportive.
- La subvention de fonctionnement attribuée par la municipalité de Saint-Gratien. Celle-ci est reversée par le Comité Directeur aux différentes sections au prorata du nombre de leurs membres et après déduction d'une quote-part destinée à financer son propre fonctionnement.
- Les subventions spécifiques attribuées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) et du département du Val d'Oise dans le cadre du financement de la haute performance sportive.

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 313 090,58 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 40 607,41 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/10/2023 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.2 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.3 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.4 - Contributions volontaires :**

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	11 029	11 029	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	11 029	11 029	

3.2 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	11 029
TOTAL	11 029

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	307 637	-9 315			298 323
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-9 315	9 315		-40 607	-40 607
Dont générosité du public					
Situation nette	298 323			-40 607	257 715
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	298 323			-40 607	257 715
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		298 323
SOLDE		298 323

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires	35 000			35 000
Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	62 100		62 100	
TOTAL II	97 100		62 100	35 000
TOTAL GENERAL (I+II)	97 100		62 100	35 000
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			62 100	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 480	6 480		
Dettes fiscales & sociales	10 837	10 837		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	3 058	3 058		
TOTAL	20 375	20 375		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 480
Dettes fiscales & sociales	9 000
Autres dettes	
TOTAL	15 480

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Ville de Saint Germer	Fonctionnement	85 000	85 000			
ANS	Haut niveau	57 672	57 672			
Départ. Val d'Oise	Haut niveau	67 953	51 703			
Région Ile de France	Haut niveau	10 000	10 000			
Divers	Pass sport	6 569	6 569			
TOTAL		227 194	210 944			

Eléments significatifs ou importants :

La subvention attribuée par le Département du Val d'Oise à la section Escrime labellisée "Club Elite" à hauteur de 65 000 E est versée sur le compte bancaire du Comité Directeur. Ce dernier reverse ensuite à la Section Escrime la subvention perçue au titre de l'exercice.

Un premier acompte de 16 250 E au titre de la saison 2022/2023 a été versé sur le compte du Comité Directeur au cours du 2ème trimestre 2022 et rattaché à l'exercice 2021/2022. La subvention a été reversée dans son intégralité à la section Escrime au cours de l'exercice 2022/2023. Cette situation a généré un produit de 16 250 E comptabilisé à tort sur l'exercice 2021/2022 et un produit négatif de 16 250 E sur l'exercice 2022/2023 diminuant ainsi son résultat.

5.2 - Analyse du résultat

Ventilation du résultat par :

- sections sportives

Catégories d'activité, marchés géographiques, catégories de ressources	Déficit	Excédent
Comité Directeur	-19 764	
Aikido		2 260
Badminton		899
Escrime	-16 057	
Gymnastique	-1 904	
Iaido	-80	
Pétanque	-3 743	
Roller sports		31
Tennis de table	-2 248	
Résultat de l'exercice	-40 607	

5.3 - Contributions volontaires en nature

Les membres bénévoles du bureau de la section Escrime ont décidé de renoncer au remboursement de leurs frais kilométriques au titre de la saison 2022/2023 dans le cadre de l'Article 200 du CGI. Ces derniers valorisés selon le barème kilométrique en vigueur pour un montant de 6 109 E ont été comptabilisés en produit.

6 - Autres informations**6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 35 000 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel : Néant
- le taux moyen d'augmentation des salaires : Néant
- le taux d'actualisation retenu : Néant
- le taux moyen des charges sociales : 45%

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	10	
TOTAL	10	0

6.4 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes 2021/2022 et 2022/2023 figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 000 E.

Facilitez-vous la compta !

JEROME THEILLET
ASSG
 ← Exercice Comptable →
 01/07/2022 - 30/06/2023

Bilan

Actif	N			Paramétrage
	Brut	Amortissements	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisation Incorporelle			0.00 €	0.00 €
Immobilisation Corporelle				
- Terrain	0.00 €		0.00 €	0.00 €
- Construction	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
- Matériel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres Immobilisations Financières				
- Participation			0.00 €	0.00 €
- Titres			0.00 €	0.00 €
- Prêts			0.00 €	0.00 €
- Cautions			0.00 €	0.00 €
Total 1			0.00 €	0.00 €
Actif Circulant				
Créances			11 029.78 €	0.00 €
Disponibilité Trésorerie			302 060.80 €	298 322.55 €
- <i>iaido cc</i>			832.66 €	394.08 €
- <i>Badminton - livret Bleu Crédit Mutuel</i>			32 108.98 €	30 776.35 €
- <i>Badminton - CC Crédit Mutuel</i>			307.41 €	290.19 €
- <i>Comité Directeur CC crédit agricole</i>			93 382.84 €	79 945.73 €
- <i>Badminton - Caisse</i>			241.08 €	691.66 €
- <i>Tennis de Table - CC Crédit Agricole</i>			2 844.77 €	999.56 €

Actif	N		Paramétrage
	Brut	Amortissements	Net
- Gymnastique - CC Crédit Mutuel			273.65 €
- Gymnastique - Livret Bleu			9 065.71 €
- Gymnastique Caisse			0.00 €
- Pétanque - Livret A			926.31 €
- Pétanque - Caisse			302.45 €
- ESCRIME - CCM - COMPTE FRAIS GENERAUX			15 433.39 €
- Roller Sports - CC Crédit Mutuel			2 335.21 €
- Roller Sports - Livret A Crédit Mutuel			4 347.31 €
- Roller Sports - Caisse			157.90 €
- ESCRIME - CCM - LIVRET BLEU			16 363.19 €
- ESCRIME - CCM - COMPTE MAITRES D'ARMES			1 889.18 €
- ESCRIME - CAISSE			1 344.73 €
- ESCRIME - CCM - TONIC			8 533.82 €
- iaido livret bleu			589.20 €
- Aïkido - CC Crédit Mutuel			6 358.18 €
- Aïkido - Caisse			4.41 €
- Aïkido - Livret A Crédit Mutuel			9 185.23 €
- Pétanque - CCP			805.14 €
- Tennis de Table - Livret A Crédit Agricole			16 101.74 €
- Tennis de Table - Caisse			408.43 €
- Comité Directeur Livret A			77 917.88 €
Charges Constatées d'Avance			0.00 €
Total 2			313 090.58 €
Total général			298 322.55 €

Passif	N	Paramétrage
Fonds Propres		
Fonds Propres Sans Droit de Reprise	0.00 €	0.00 €
Fonds Propres Avec Droits de Reprise	0.00 €	0.00 €
Réserves	0.00 €	0.00 €
Report à nouveau	298 322.55 €	298 322.55 €
Excédent ou Déficit	-40 607.41 €	0.00 €
<i>Situation Nette</i>	<i>257 715.14 €</i>	<i>298 322.55 €</i>
Subvention d'Investissement	0.00 €	0.00 €
Total 1	257 715.14 €	298 322.55 €
Fonds Reportés	0.00 €	0.00 €
Total 2	0.00 €	0.00 €
Provisions	0.00 €	0.00 €
Total 3	0.00 €	0.00 €
Dettes		
Emprunts auprès d'établissements	0.00 €	0.00 €
Emprunts et Dettes Financières Diverses	0.00 €	0.00 €
Dettes Fournisseurs	6 480.00 €	0.00 €
Dettes Fiscales et Sociales	45 837.44 €	0.00 €
Dettes Immobilisations	0.00 €	0.00 €
Autres Dettes	0.00 €	0.00 €
Produit Constatés d'Avance	3 058.00 €	0.00 €
Total 4	55 375.44 €	0.00 €
Total général	313 090.58 €	298 322.55 €

Facilitez-vous la compta !

JEROME THEILLET
ASSG


 ← Exercice Comptable →
 01/07/2022 - 30/06/2023

Compte de Résultat : Version Cerfa

Début
01/07/2022Fin
30/06/2023

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achat	51 430.86 €	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	47 194.20 €
Achats d'études et de prestations de services	9 816.60 €	Prestation de services	2 512.60 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	3 795.48 €	Vente de marchandises	13 440.45 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	4 393.68 €	Produits des activités annexes	31 241.15 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	17 816.59 €		
Autres fournitures	15 608.51 €		
61 - Services extérieurs	21 233.37 €	74- Subventions d'exploitation	210 944.45 €
Sous traitance générale	0.00 €	Etat (ANS, ARS, ...)	57 672.00 €
Locations	19 656.67 €		
Entretien et réparation	0.00 €	Région(s)	10 000.00 €
Assurance	1 531.50 €		
Documentation	0.00 €		
Divers	45.20 €	Département(s)	51 703.00 €
62 - Autres services extérieurs	109 885.75 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14 751.14 €	Commune(s)	85 000.00 €
Publicité, publication	1 170.35 €	subvention communauté de communes et agglomération	0.00 €
Déplacements, missions	89 605.34 €		
Frais postaux et de télécommunications	1 354.23 €	Organismes sociaux (à détailler)	0.00 €
Services bancaires, autres	3 004.69 €		

Charges	Montants	Produits	Montants
63 - Impôts et taxes	1 741.40 €	Fédération	0.00 €
Impôts et taxes sur rémunération	1 741.40 €	Fonds européens	0.00 €
Autres impôts et taxes	0.00 €	ASP	0.00 €
64- Charges de personnel	274 182.59 €	Autres recettes (précisez)	6 569.45 €
Rémunération des personnels	184 253.84 €		
Charges sociales	89 928.75 €	75 - Autres produits de gestion courante	160 741.75 €
Autres charges de personnel	0.00 €	Dont cotisations	131 269.98 €
65- Autres charges de gestion courante	101 494.67 €	76 - Produits financiers	3 147.58 €
66- Charges financières	0.00 €	77 - Produits exceptionnels	0.00 €
67- Charges exceptionnelles	2 657.75 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0.00 €
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0.00 €	79 - Transfert de charges	99 991.00 €
TOTAL DES CHARGES	562 626.39 €	TOTAL DES PRODUITS	522 018.98 €
86- Emplois des contributions volontaires en nature	6 109.00 €	87 - Contributions volontaires en nature	6 109.00 €
Secours en nature	0.00 €	Dons en nature	0.00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0.00 €	Prestations en nature	0.00 €
Personnel bénévole	6 109.00 €	Bénévolat	6 109.00 €
TOTAL DES CHARGES	568 735.39 €	TOTAL DES PRODUITS	528 127.98 €

Résultat : -40 607.41 €